

**OBJET    TARIF DE LOCATION DE TERRAIN NU A USAGE D'HABITATION**  
**VALIDATION DU LOYER ACTUALISE POUR L'ANNEE 2013**

---

La Commune a acquis, dans le cadre de ses réserves foncières, des terrains situés notamment à la Montagne et à Saint-François. Occupés sans titre par plusieurs familles qui y ont établi leur résidence principale et exercent parfois une activité agricole sommaire liée à l'autoconsommation, la Municipalité a entrepris depuis 1987 la régularisation des occupations par la conclusion d'une convention d'occupation précaire.

Conclue pour une durée de dix années, la convention donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation dont l'année de référence est 1987 avec pour base 0,30 F/m<sup>2</sup>/mois (soit 0,04 €/m<sup>2</sup>/mois) pour une parcelle inférieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup>, 300 F/mois (soit 45,73 €/mois) pour une superficie comprise entre 1 000 et 1 500 m<sup>2</sup> et 350 F/mois au-delà de 1 500 m<sup>2</sup> (soit 53,35 €/mois).

Ces montants sont réactualisés chaque année en application de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction jusqu'en 1994, puis de la valeur moyenne de l'indice INSEE du coût de la construction de 1995 à 2006, enfin de l'Indice de Référence des Loyers depuis 2006.

Je vous propose de vous prononcer sur le tarif de location de terrain nu à usage d'habitation, joint en annexe, applicable pour l'année 2013 et qui servira de base à l'émission des titres pour les loyers dus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20121117-12624-A-DE  
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
21/11/2012



Gilbert ANNETTE

**OBJET    TARIF DE LOCATION DE TERRAIN NU A USAGE D'HABITATION  
VALIDATION DU LOYER ACTUALISE POUR L'ANNEE 2013**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/6-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 11<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le tarif de location de terrain nu à usage d'habitation applicable en 2013.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer les actes ou les documents de toute nature y afférents.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20121117-12624-B-DE  
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
21/11/2012



Gilbert ANNETTE

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 12/6-24**  
**du Conseil Municipal en séance du samedi 17 novembre 2012**

**TARIF DE LOCATION DE TERRAIN NU A USAGE D'HABITATION**

Année	Terrain < 1 000 m <sup>2</sup>	Terrain compris entre 1 000 et 1 500 m <sup>2</sup>	Terrain > 1 500 m <sup>2</sup>
1987 (année de référence)	0,30 F/m <sup>2</sup> /mois soit 0,04 €/m <sup>2</sup> /mois	300 F/mois soit 45,73 €/mois	350 F/mois soit 53,35 €/mois
2012 IRL 2 <sup>e</sup> trim. 2011 : 120,31 IRL 2 <sup>e</sup> trim. 2010 : 118,26	$0,14 \times 120,31 = 0,142 \text{ €}$ 118,26 arrondi à <u>0,14 €/m<sup>2</sup>/mois</u>	$73,82 \times 120,31 = 75,099 \text{ €}$ 118,26 arrondi à <u>75,10 €/mois</u>	$86,83 \times 120,31 = 88,335 \text{ €}$ 118,26 arrondi à <u>88,34 €/mois</u>
2013 IRL 2 <sup>e</sup> trim. 2012 : 122,96 IRL 2 <sup>e</sup> trim. 2011 : 120,31	$0,14 \times 122,96 = 0,142 \text{ €}$ 120,81 arrondi à <u>0,14 €/m<sup>2</sup>/mois</u>	$75,10 \times 122,96 = 76,436 \text{ €}$ 120,81 arrondi à <u>76,43 €/mois</u>	$88,34 \times 122,96 = 89,912 \text{ €/mois}$ 120,81 arrondi à <u>89,91/mois</u>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20121117-12624-C-DE  
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
21/11/2012



Gilbert ANNETTE